1

SAISINE DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Madame LEBRANCHU

Monsieur PERBEN

0000

Monsieur LABORIE André 2 rue de la Forge 31650 Saint ORENS. Saint Orens le 21 septembre 2001.

Madame LEBRANCHU Ministre de la Justice 13 place Vendôme 75042 PARIS Cedex

Plainte pour déni de justice et faute lourde détachable de la fonction par des faux en écritures publiques.

Cette plainte est déposée contre X se trouvant dans les autorités Toulousaines.

Madame la Ministre,

Malgré mes différentes saisines par des plaintes qui ont été déposées a votre service, adressées nominativement a vous madame la Ministre, je n'ai jamais été informé des enquêtes que vous avez diligentez et du suivi de ces plaintes.

Une situation très grave se passe a mon encontre sur la juridiction toulousaine qui continue de porter entrave a tous mes droits et par un harcèlement perpétuel de procédures a mon encontre par des faux et usage de faux dans le seul but de m'anéantir.

Ces agissements me causent un préjudice moral important ayant une influence sur ma santé a ce jour fragilisée par toutes ses attaques.

C'est un crime lent que les autorités Toulousaines font a mon encontre et a ma famille.

Je vous rappelle que Madame LABORIE sert l'état français depuis plus de vingt ans.

Que monsieur LABORIE André a servi l'état français pendant seize années.

Nos droits de citoyen français sont entièrement violés.

Mes droits personnels sont violés par les autorités Toulousaines!.

Depuis octobre 1998, lors d'une procédure abusive, condamné sur faux et usage de faux en écriture publique, sans communication de pièces sans de faits réels commis, la situation ne fait que s'aggraver, j'ai saisis de nombreuses voies de recours et par de nombreuses plaintes en forme de droit, étayées pour rechercher les auteurs et coupables des délits qui ont été commis a mon encontre.

Depuis octobre 1998, je suis sans revenu et au RMI depuis janvier 2001 suite a une procédure de divorce due aux différentes attaques faites par les autorités Toulousaines sans preuves, par l'usage de faux en écriture publique et par la violation de mes droits de défense conformément a la convention européenne des droits de l'homme.

Malgré cette situation on me fait obstacle a l'aide juridictionnelle, je ne peux obtenir d'avocats, d'huissiers, avoués et autres moyens de défense conformément a la convention européenne des droits de l'homme afin d'obtenir l'égalité des armes dans les procédures en cour.

Au vu du déroulement des affaires j'ai de très fort soupçon sur la culpabilité des autorités Toulousaines.

 Je vous rappelle quand 1990, j'ai eu mes voitures criblées de chevrotine a mon domicile, aucune enquête ne s'est faite sur la juridiction Toulousaine, j'ai de fort soupçon sur les autorités Toulousaines qui ont cautionné l'affaire.

Faut-il attendre qu'il y ait des morts pour que les enquêtes soient effectuées ?

- En 1992 je me suis fait détourner a la société de bourse FERRI de sommes importantes, le ministère public a été saisi, celui ci a ce jour n'a rien fait.
- En 1995 je me fais mettre a la porte illicitement des hôpitaux de Toulouse sans justificatif et on me demande de rembourser des sommes régulièrement perçues, mes droits ont été violés, je n'ai pu être encore

indemnisé.(des obstacles ont été mis en place par les autorités Toulousaines.

- En 1995 lors d'une procédure collective dans l'entreprise de mon frère, le tribunal de commerce de Toulouse par certaines personnes m'ont volé 50.000 francs de matériel m'appartenant et qu'a ce jour ce matériel ne m'a toujours pas été restitué, ils ont revendu ce matériel aux enchères publiques après l'avoir nié a l'enlèvement, les autorités Toulousaines après plaintes ont cautionné ce vol.
- En 1996 je crée ma propre entreprise, Sébastien Construction, les autorités Toulousaines me mettent en cessation de paiement en 1997 sachant que cette entreprise fonctionnait très bien et en liquidation en janvier 1998, cette entreprise fonctionnait très bien et employait du personnel.
- Cette liquidation forcée en janvier 1998 a été faite par les autorités Toulousaines par des faux et usage de faux en écriture publique.
- En 1998 au vu de cette liquidation je suis allé crée mes entreprises en Espagne, régulièrement déclarées aux services sociaux et fiscaux et travaillait régulièrement aussi sur le territoire français.
- En octobre 1998 ont m'arrête et on me met en prison par l'usage de faux, par des dénonciations calomnieuses et j'ai été condamné sans que mes droits fondamentaux soient respecté, dans le seul but de m'anéantir et que je serve de bouckémissaire, d'exemple a toutes les petites entreprises qui pourraient se délocaliser a l'étranger.
- Depuis 1998 je me bats pour faire respecter mes droits suite a la violation totale de mon casier judiciaire en faits et en droit provenant des autorités Toulousaines.
- En avril 1998 j'apprends par mes secrétaires que la police Toulousaine voulait scotcher monsieur LABORIE au plafond?
- Des faux et usages de faux en écriture publique ont été effectué par la direction générale du travail de Toulouse sans qu'un contradictoire soit respecté, base fondamentale du droit, dans le seul but de nuire a mes intérêts. (une dizaines d'inspecteurs se sont mis a me porter préjudices sur des faux et usage de faux en écriture publique) cautionné par les

- autorités Toulousaines et mis en exécution par Monsieur LANSAC substitut de monsieur le Procureur de la république.
- Monsieur LANSAC suit depuis de nombreuses années un traitement psychiatrique.
- Depuis 1998 sans revenu, je rencontre en permanence un refus de l'aide juridictionnelle malgré que je suis sans revenu, mes droits ne peuvent pas être exercés régulièrement pour ma défense.
- Depuis 1998 on me refuse de m'indemniser malgré que monsieur LANSAC substitut de monsieur le procureur de la république, cité en correctionnel pour rechercher sa responsabilité civile indépendante a sa fonction au vu de la gravité des faits dont celui ci a reconnu qu'il était responsable des préjudices que j'ai subi.
- En l'an 2000 Dés que j'ai cité monsieur LANSAC en correctionnel, j'ai été mis en examen par les autorités Toulousaines sur les mêmes fait qu'en octobre 1998 pour me faire encore une fois pression, avec des accusations calomnieuses sans connaître encore a ce jour les pièces de la procédure.
- Je sais que les accusations sont portées a mon encontre par des faux et usage de faux en écriture publiques effectué par les autorités Toulousaines.
- Plusieurs demandes de pièces soit une dizaine de rappels ont été effectué a monsieur le Procureur de la république, celui ci ne me répond même pas.
- On m'a volé 30.000 francs de matériel en 1998 dans la société Prest service, celui ci a été réclamé a monsieur le procureur de la république, celui ci ne me répond pas. (Ou est passé ce matériel), le parquet de Toulouse se refuse de faire une enquête.
- Différentes demandes d'aide juridictionnelles ont été déposées, ce bureaux ne répond plus depuis plus d'un an, ce qui complique dans la défense de mes droits et des procédures en cour dont les causes ne peuvent être entendues.
- Saisine de monsieur le président du tribunal de grande instance de Toulouse, malgré mes rappels dans toute la forme de droit, celui ci ne répond plus.

- Coupure de mes lignes téléphoniques après que celles ci soient payées.
- Ces faits sont ordonnés par les autorités Toulousaines dans le seul but de mettre en quarantaine la famille LABORIE et de me porter préjudice a mes intérêts.
- Toutes mes voies de recours sur la cour de cassation ont toutes été violées par la violation de mes droits, de nos droits, les dossiers sont tous recelés et cautionnés a la demande des autorités Toulousaines.
- Une plainte a été déposée contre X au tribunal de grande instance de PARIS, je juge a rendu une ordonnance de refus d'informer ce qui est très grave, mes droits sont toujours violés. (Un appel a été formé).
- De nombreux dossiers en tant que partie civile ont été déposés devant le doyen des juges d'instruction de Toulouse sur des délits réels effectués a mon encontre, celui ci cautionne les délits par des moyens discriminatoires systématiques mis en place pour bloquer les plaintes, pour ne pas rechercher les auteurs des crimes et délits effectués a mon encontre, ces faits sont constitués par les autorités Toulousaines.
- Blocage volontaire et total de l'aide juridictionnelle malgré que je suis au RMI.
- Envoi systématique d'huissiers et autres par les autorités Toulousaines pour m'harceler a mon domicile.
- Les autorités Toulousaines ont envoyé a plusieurs reprises, monsieur LANSAC a mon domicile coupable des faits pour certainement voir ma réaction, sous le prétexte de trouver une solution aux différentes plaintes déposées.
- Promesse de monsieur LANSAC, que je toucherais beaucoup d'argent en indemnisation.
- A ce jour je n'ai toujours rien touché.
- Le 7 septembre 2001 Procédure abusive faite par le tribunal de commerce de Toulouse, certainement sous les ordres des autorités Toulousaines dans le seul but de me porter encore une fois préjudice avec l'usage de faux en écriture publique.

Toutes ces procédures sont toutes diligentées par les autorités Toulousaines et j'en passe !.

Que dois je faire ? en tant que citoyen par tous ces harcèlement et par la violation intégrale de mes droits actes effectués par les autorités Toulousaines.

Une plainte vous a déjà été adressée pour vous expliquer le cas a l'encontre des autorités Toulousaines, rien ne s'est arrangé, la situation ne fait que s'aggraver.

Que cette situation a crée un conflit dans notre ménage, avec un enfant qui en a beaucoup souffert.

Madame LEBRANCHU, ministre de la justice, je vous demande d'intervenir auprès des autorités Toulousaines fermement.

Madame LEBRANCHU, ministre de la justice, je vous demande qu'un médiateur soit mis en place et qu'on trouve un moyen de m'indemniser pour toutes les procédures que j'ai pu subir abusivement.

Je m'engage une fois que je serais indemnisé d'arrêter toutes les procédures de droit.

Je vous demande d'envoyer l'inspection générale des services judiciaire et d'être entendu, je n'ai rien a me reprocher.

Madame LEBRANCHU, ministre de la justice, je vous demande d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard, un crime pourrait être fait a mon encontre.

Monsieur LABORIE André doit reprendre son activité professionnelle sans avoir tous ces problèmes par la violation de ses droits.

A ce jour je viens d'apprendre au allocation familiale que mon RMI, le dossier a été bloqué a la demande de la préfecture, ce qui confirme bien mes dires.

Le RMI est mon seul moyen de survivre suite a la procédure faite par les autorités Toulousaines en octobre 1998 pour anéantir mes activités économiques.

L'Etat français ne doit pas être responsable de certains crimes commis par des personnes qui ne veulent pas respecter la loi et en utilisant des faux et usage de faux en écriture publique, ce qui trouble l'ordre public et donc je suis victime a ce jour.

Malheureusement la responsabilité de l'ETAT français est engagée si les coupables ne sont pas recherchés et condamnés.

Je vous rappelle a nouveau madame LEBRANCHU que j'ai servi l'état français, ma patrie natale pendant seize années.

J'entends me prévaloir de la convention européenne des droits de l'homme en tous ses articles.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire madame LEBRANCHU ministre de la justice a l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur LABORIE André.